

Lettonie

les bolchévistes a imposé à l'association de la Croix-Rouge de très grands devoirs. Elle s'en est acquittée à son honneur par la fondation d'hôpitaux, de postes de pansements, d'ambulances, etc., tant à Riga que dans tous les lieux les plus exposés aux incursions de l'ennemi.

Elle a fait face à tous les besoins, grâce au concours dévoué de la Croix-Rouge américaine. Un comité dit du « Tombeau fraternel » a été chargé du soin d'entretenir le souvenir de la gloire et des souffrances nationales. A un autre comité incombe le soin de rassembler les documents relatifs aux ruines et aux dommages causés par les troupes de Bermond.

Différentes délégations ont été instituées avec mission de se rendre dans les pays étrangers pour s'y occuper du rapatriement des prisonniers de guerre et des réfugiés.

Monténégro

Situation de la Croix-Rouge monténégrine.

En vue de rectifier des bruits erronés, le Comité de la Croix-Rouge monténégrine nous fournit, par lettre en date du 13 avril, les informations suivantes. Aucune modification n'étant intervenue dans sa constitution actuelle, la Société continue à fonctionner comme ci-devant auprès de son gouvernement.

Aucune décision n'a été prise par la Conférence de la paix, comportant l'abolition de l'Etat du Monténégro, ni son annexion à une autre puissance. De ce fait, il continue à exister comme membre de la communauté internationale.

Il est inexact, de même, que la dernière Assemblée nationale du Monténégro ait proclamé son unité nationale avec la Serbie, car elle s'est réunie légalement pour la dernière fois en novembre 1915.

Les décisions d'une assemblée de quelques centaines de personnes, qui s'est réunie en novembre 1918 à Podgoritza, sont sans

Monténégro

valeur. Du reste, le Conseil suprême de la Conférence de la Paix a annulé les décisions de cette assemblée en janvier 1919, ce qui a été publiquement confirmé par lord Curzon, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, à la Chambre des Lords le 11 mars dernier.

Mgr Mitrophan, métropolitaine de Cettigné, a été président de la Croix-Rouge monténégrine jusqu'en janvier 1916 ; depuis cette date, la Société a eu successivement pour présidents MM. Simo Popovitch et Pero Voutchkovitch, Pierre Chotch, ainsi qu'en a été informé en son temps le Comité international de la Croix-Rouge ¹. Il en résulte que, même si le métropolitaine de Cettigné a fait à Belgrade une déclaration constatant l'union de la Croix-Rouge monténégrine avec la Croix-Rouge serbe, ce qu'il aurait fait sous la pression d'une menace, cette déclaration serait sans valeur.

La Croix-Rouge monténégrine constate enfin que tous les Etats du monde reconnaissent le Monténégro comme Etat souverain et indépendant ; la preuve en est que toutes les grandes Puissances sont représentées par des ministres plénipotentiaires auprès du Gouvernement du Monténégro à Neuilly-sur-Seine.

Il existe du reste un consulat du royaume souverain et indépendant du Monténégro à Genève, comme il en existe un en Serbie.

Le Comité de la Croix-Rouge monténégrine insiste donc pour qu'aucun doute ne subsiste quant à la légitimité absolue de sa situation au milieu des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Ajoutons que le Comité central de la Croix-Rouge du Monténégro a lancé dernièrement un appel à l'aide, en faveur de la population de son pays, dont les foyers ont été détruits par la guerre et qui se trouve sans ressources. Répondant à cet appel la Croix-Rouge espagnole a envoyé au Comité de Rome de la Croix-Rouge monténégrine, ainsi que nous le mentionnons ci-dessus, un secours sous la forme d'un chèque de lires 3,508.75.

¹ Voy. p. 353.